LE PARISIEN 26.12.24

Mort d’un couple d’octogénaires dans la Sarthe : le double crime était presque parfait

Après la mort de Monique et Alain, deux retraités octogénaires, une enquête a révélé un incroyable double homicide commis par le fils d’Alain et sa compagne. Des assassinats éventés… juste avant l’incinération de Monique.

Par Vincent Gautronneau et Jérémie Pham-Lê

Le 26 décembre 2024 à 06h00

Au bas d’un avis de décès daté du 15 janvier 2024, une case cochée au stylo noir : « mort naturelle ». Le document acte la mort de Monique Calippe à l’âge de 84 ans. L’octogénaire est décédée dans son lit après une chute, constate le généraliste. Depuis le 28 décembre 2023 et la mort de son compagnon Alain Pacouret, la coquette mamie avait perdu sa joie de vivre et se laissait dépérir, retracent alors Alexandre, le fils d’Alain, et Stéphanie, sa compagne. L’été précédent, le couple avait rapatrié de Paris Monique et Alain dans sa maison de Chahaignes (Sarthe) afin que les deux retraités finissent paisiblement leurs jours à la campagne.

Ce récit idyllique s’est depuis effondré, révélant, selon la juge en charge du dossier, un complot machiavélique conclu par un double assassinat presque parfait. Un crime de Thénardier, Alain et Stéphanie étant mis en cause pour avoir séquestré et dépouillé les deux octogénaires de leurs économies avant de les tuer et tenter de les faire incinérer pour effacer toutes les preuves

À la mi-janvier, quelques jours après le décès de Monique Calippe, les enfants de la retraitée se retrouvent dans un funérarium de la Sarthe. Monique doit être incinérée, comme l’a été Alain Pacouret quelques jours plus tôt. Un employé des pompes funèbres dissuade alors les enfants de Monique de voir le corps de leur mère, selon lui marqué par de nombreux hématomes. Étrange, pour une mort naturelle.

Un autre élément trouble les enfants de la défunte : la lettre qu’aurait écrite Monique pour demander à être incinérée — ce qu’elle n’avait jamais évoqué — comporte une étonnante faute d’orthographe… à son propre nom de famille. En urgence, Me Alexandra Hawrylyszyn, saisie par les enfants de Monique, demande au parquet du Mans de suspendre l’incinération.

Des traces de doigts sur le cou de la retraitée

Le corps de Monique est autopsié dès le lendemain. Et les résultats du légiste contredisent totalement ceux du médecin ayant précédemment jugé « naturelle » la mort de Monique.

Pour ce spécialiste, le décès de l’octogénaire a été causé par « l’intervention d’un tiers ». Il résulte d’un « coup au niveau du sternum » ainsi que d’une « strangulation mécanique », comme le révèlent des traces de doigts découvertes sur le cou de la retraitée. La mort a donc tout d’un meurtre.

Les gendarmes entrevoient rapidement un mobile à ce crime : entre août 2023 et janvier 2024, « toutes les économies d'Alain et Monique — environ 60 000 euros — ont été dilapidées », relate un rapport de synthèse. Et cet argent a été encaissé par Stéphanie et Alexandre, le propre fils d'Alain.

Un « chèque de 36 000 euros émis à partir du compte de Monique Calippe » a, par exemple, permis à Alexandre et Stéphanie d'acquérir une berline électrique neuve… Quelques mois plus tôt, le couple était pourtant à l'agonie financièrement, les projets d'entreprise d'Alexandre étant à l'arrêt et Stéphanie, aide-soignante, ayant été un temps suspendue de son emploi en raison de son refus de se faire vacciner contre le Covid. Au domicile du couple, les gendarmes découvrent par ailleurs « de l'argenterie, des tableaux et de la vaisselle ». Des objets de valeur qui semblent tous provenir du domicile parisien d'Alain et Monique… Se trouve aussi dans la maison perquisitionnée du couple « un écrit sur lequel figure un scénario relatant les circonstances dans lesquelles ils ont découvert Monique allongée au sol » juste avant sa mort.

Leurs chaussures et chaussons confisqués pour les empêcher de sortir

Cette histoire d'une chute mortelle de Monique, les gendarmes n'y croient pas. Début février, Alexandre, Stéphanie et son fils de 18 ans sont placés en garde à vue. La mère de famille de 54 ans est alors confrontée à de troublants témoignages, notamment au sujet d'une « fugue » d'Alain et Monique survenue en 2023. « **Ce jour-là, ils ont été retrouvés par une personne (…) qui affirme qu'Alain lui a fait part de violences qu'il subissait à votre domicile**, expose un major de la gendarmerie à Stéphanie. **Violences confirmées par Monique auprès de ce témoin. Ils indiquaient tous les deux qu'ils avaient peur que vous les retrouviez… Comment expliquez-vous cela ? »**

« Je n'ai jamais levé la main sur Alain et Monique, conteste Stéphanie. Ils n'ont jamais été séquestrés. » Le fils de Stéphanie, placé lui aussi en garde à vue, assure pourtant aux gendarmes que **« les chaussures et les chaussons d'Alain et Monique leur étaient enlevés afin qu'ils ne puissent pas partir » et qu'il avait pour consigne « d'enfermer à clé tous les soirs le couple dans sa chambre »**. Là encore, Stéphanie conteste, sûre d'elle. Au point d'assurer qu'elle aurait un jour demandé à Monique « si elle pouvait être ma grand-mère tellement elle était mignonne ».

Confrontée aux résultats de l'autopsie, l'attitude de l'aide-soignante se fissure pourtant petit à petit. **« J'en ai eu marre, j'en ai eu assez, je n'avais plus la force… Je me suis pas contrôlée, je suis désolée, enfermez-moi, je vous en prie. (…) Je lui ai attrapé le cou et je ne pouvais plus m'arrêter… »** assène-t-elle finalement au sujet d'une première scène de violence. Elle aborde ensuite celle survenue le 14 janvier, reconnaissant un coup sur le sternum, puis un geste fatal : **« J'ai posé mes mains (sur son cou), je ne sais pas comment elles sont arrivées là, mais elles y étaient… »** Un étranglement qui aurait été commis sous les yeux d'Alexandre.

Après avoir un temps envisagé de « balancer » Monique dans un étang, Stéphanie aurait finalement décidé de cacher ses blessures avec du maquillage, puis rédigé un courrier faisant état de la prétendue volonté de l'octogénaire d'être incinérée.

« Je voulais les réunir tous les deux (avec Alain), rétorque l'aide-soignante aux enquêteurs, qui voient dans cette manœuvre une volonté de masquer le crime. Mais ce n'était aucunement pour effacer ou dissimuler quoi que ce soit… »

Alain, lui, a bien été incinéré après sa mort, survenue quinze jours avant celle de Monique.

Ce décès avait lui aussi été jugé naturel. Son dossier médical fait pourtant état de bleus ou d'hématomes, constatent les gendarmes qui le ressortent après la mort de Monique. « À la fin décembre, ces deux personnes âgées n'ont plus d'argent à disposition, expose le gendarme qui entend Stéphanie en garde à vue. C'est à cette époque justement qu'intervient le décès d'Alain… Grâce à un mot que vous trouvez (…) au bon moment, son corps fera l'objet d'une incinération… »

Un schéma qu'Alexandre et Stéphanie auraient voulu reproduire avec Monique, laissent penser les investigations. **« Ces deux personnes disparues et incinérées, il ne serait plus resté aucune trace de votre forfait, insiste l'enquêteur. Ne serait-il pas souhaitable que vous vous expliquiez clairement sur tout ce que vous avez mis en place avec Alexandre pour bénéficier de l'argent de Monique et Alain et les conditions dans lesquelles ils ont disparu une fois que tout leur argent avait été pris ? » « Ça c'est vraiment pas passé comme ça »**, rétorque mollement l'aide-soignante.

Une nouvelle fois, la mère de famille est alors exposée à ses contradictions, et notamment au témoignage de son fils sur les circonstances de la découverte de la mort d'Alain. Et à nouveau, elle craque. **« Tous les soirs, Alain pleurait, il avait une larme à l'œil, j'en avais marre de le voir comme ça »,** se justifie la mère de famille, avant de reconnaître avoir donné la mort à son beau-père d'un **« coup sur le thorax. »** Quel type de coup ? relance l'enquêteur. **« Un coup de poing. (…) Au niveau du cœur. »** Et Stéphanie d'admettre avoir aussi rédigé — à la demande de son beau-père selon elle — la lettre faisant état de sa volonté d'être incinéré.

Pourtant proche d'avoir commis le crime parfait, Stéphanie l'assure : ni le vol des économies ni les meurtres des deux retraités n'étaient prémédités. Comme déconnectée de la gravité de ses actes, la quinquagénaire lâche alors cette phrase à l'enquêteur qui lui fait remarquer qu'elle et son mari ont agi sans le moindre scrupule en dépouillant Alain et Monique : **« Oui… Mais je veux faire une reconnaissance de dettes, et ça, j'insiste. »**

Lors de sa mise en examen pour assassinats en février, Stéphanie est revenue sur ses aveux face à la juge chargée des investigations, assurant avoir été mise sous pression par les gendarmes. Elle n'a pas été entendue depuis par les magistrats. Son avocat, Me **Jean-Guillaume Le Mintier**, n'a pas souhaité s'exprimer. Maître **Jonathan Proust,** qui défend le fils de Stéphanie, lui aussi mis en examen et

incarcéré, estime que son client de 18 ans **« n’a rien à faire en détention. Une demande de mise en liberté sera déposée dans les prochains jours, car son implication est minime. Des alternatives à la prison existent pour ce jeune homme ». Blandine Hericher-Mazel**, l’avocate d’Alexandre, n’a pas donné suite à nos demandes.

« Je me satisfais d’avoir pu contribuer à l’arrestation des auteurs présumés de deux meurtres ignobles, note de son côté Me Alexandra Hawrylyszyn, l’avocate des enfants de Monique. **Mes clients souhaitent désormais que toute la lumière soit faite sur les circonstances de la mort de leur mère. »**

Alexandre, Stéphanie et son fils encourent tous trois la perpétuité.